

L'hon. M. HORNER: Vous avez donné un aperçu du plan en vertu duquel un cultivateur serait autorisé à produire un contingent de 10,000 boisseaux de blé, par exemple. Il est proposé, si ce producteur en cultive 15,000 boisseaux, de l'obliger à consommer ou à vendre lui-même les 5,000 boisseaux de surplus. Ne lui serait-il pas permis de porter ces 5,000 boisseaux à son contingent de l'année prochaine? Ne pourrait-il pas les vendre au prix de soutien de l'État?

M. MCKITTRICK: Non. S'il voulait les vendre, il devrait courir sa chance de les écouler sur le marché.

L'hon. M. HORNER: Il lui serait permis, cependant, de les écouler?

M. MCKITTRICK: Oui; c'est-à-dire en accord avec le régime de prix double qui retient actuellement l'attention des autorités de Washington.

L'hon. M. BAIRD: Il lui faut simplement écouler sur le marché libre tout ce qu'il produit en sus de son contingent.

L'hon. M. HORNER: Les producteurs de blé de l'Ouest canadien effectuent leurs livraisons suivant un système de contingentement. Cela revient simplement à ceci: le producteur qui cultive trop de blé se voit obligé de reporter ce surplus à l'année suivante. C'est ce qui se pratique dans notre pays. On est tenu de le faire en vertu du contingentement.

L'hon. M. REID: A propos des surplus dont on a parlé, je désire certains renseignements. De quelle manière le gouvernement des États-Unis garantit-il le prix à l'égard de la production de beurre, de blé et de coton? Le niveau des prix a-t-il affecté les surplus? Cet encouragement a-t-il porté les cultivateurs à accroître leur production puis à l'écouler à bas prix?

M. MCKITTRICK: Oui. Il n'y a aucun doute que c'est exactement ce qui arrive. Les producteurs fabriquent du beurre pour le vendre au gouvernement et non pour la consommation.

L'hon. M. GOUIN: Je désire poser une question concernant ce qu'on désigne parfois de "green food" en Europe. J'ai suivi avec beaucoup d'intérêt les remarques de M. McKittrick au sujet de la houille et de l'acier, mais n'a-t-on pas aussi formé un pool à l'égard de la production et de l'échange des produits agricoles? Je désire certains renseignements à ce sujet. Qu'a-t-on fait à ce propos?

M. MCKITTRICK: Rien n'a été fait, je crois. Le projet a été discuté, mais autant que je sache, aucun accord n'est intervenu à l'égard d'un plan de production européen visant la mise en commun des ressources agricoles et des récoltes des pays de l'Europe. Ils travaillent tous indépendamment les uns des autres, à l'heure actuelle, comme par le passé. Je ne sache pas qu'on ait discuté ce plan, l'année dernière, et j'ai cru qu'il s'agissait plutôt d'un projet qui avait été abandonné, au moins pour le présent.

L'hon. M. GOUIN: J'avais l'impression qu'il s'agissait, en quelque sorte, d'une union économique visant les produits agricoles.

M. MCKITTRICK: C'est exact. Il me semble, toutefois, qu'on y ait renoncé, bien que je ne sache pas qu'on l'ait fait de manière officielle.

L'hon. M. REID: Est-il obligatoire pour le cultivateur américain de vendre tout son blé par l'entremise du gouvernement? Peut-il en vendre autrement?

M. MCKITTRICK: J'en connais suffisamment là-dessus, je crois, pour vous dire ce qui en est. La *Commodity Credit Corporation* offre des prêts au cultivateur et lui prête l'équivalent, par boisseau, du prix de soutien du gouvernement. Nous avons aussi la formule des neuf dixièmes de la parité. Vous savez ce que cela signifie. Or, ce prêt n'est consenti au cultivateur qu'à l'égard de